



AGENDA

7 AVRIL

CONCERT

Le Théâtre de l'Union Familiale vous propose un nouveau concert à 20 h 30 avec la chanteuse Jeanne Léla et trois musiciens. Compositions et reprises de chansons françaises tantôt festives, drôles ou émouvantes.

Entrée 10 €, - 18 ans 6 euros et gratuit pour les -de 12 ans.

9 rue des écoles à Ezanville.

www.theatre-uf-ezanville.com



7 AVRIL

CONFÉRENCE LITTÉRAIRE

Nathalie Guegan, écrivain local, sera présente à la bibliothèque municipale le samedi 7 avril 2018 de 9 h à 13 h, afin de présenter son premier roman, "le convoi - tome 1".

Renseignements : 01 34 29 16 45.



8 AVRIL

CONCERT DE PRINTEMPS DU CONSERVATOIRE

Le conservatoire de musique d'Ezanville se produira à 15 h 30 en l'église Notre Dame de L'Assomption à Ezanville. Le concert sera donné en mémoire du Père Michel Demissy, ancien curé de la paroisse d'Ezanville et Président Fondateur du Festival Musical d'Auvers sur Oise. Divers ensembles se produiront avec la participation des professeurs et élèves. Seront mis à l'honneur les cordes, vents, piano, harpe et chant.



10 AVRIL

CAFÉ CRÉA

Le café créa s'adresse aux habitants de l'agglomération souhaitant créer leur activité, association ou entreprise. Le mardi 10 avril de 9 h à 11 h à l'Espace Antoine de Saint-Exupéry à Montmagny, l'entrepreneuriat féminin sera mis à l'honneur avec des témoignages de femmes entrepreneurs.

PLAINE VALLÉE • Tony Di Mascio
tdimascio@agglo-plainevallee.fr
Tél. : 06 78 95 37 86
www.eco-plainevallee.fr www.agglo-plainevallee.fr



ÉVÈNEMENT

PANIER SOLIDAIRES : DES LÉGUMES BIO ET LOCAUX POUR TOUS

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Ezanville et l'association Plaine de Vie se sont associés une nouvelle fois pour permettre à des familles disposant de revenus modestes de bénéficier de la distribution de paniers de légumes issus de l'agriculture biologique.



La consommation régulière de légumes frais issus de l'agriculture biologique est un véritable atout pour notre état de santé. De plus, respectueux de l'environnement, ce type d'agriculture exclut l'utilisation de produits chimiques de synthèse (pesticides, herbicides, etc.), et préserve ainsi la qualité de l'eau, des sols et des écosystèmes.

UNE OPÉRATION NATIONALE

La distribution des paniers solidaires à Ezanville s'inscrit dans le cadre de l'opération nationale « 30 000 paniers solidaires » relevant du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Elle permet à des familles à faibles revenus d'accéder aux paniers bios, produits par les Jardins Cocagne, à un prix solidaire. Basé sur un principe d'accès à tous à une alimentation saine et responsable, cela évite toute stigmatisation par un système qui serait uniquement réservé et fondé sur la gratuité. Les personnes bénéficiant de cette opération s'abonnent à un panier hebdomadaire à un prix réduit (environ 30 % du prix de vente classique) durant une période d'engagement allant de 3 à 12 mois.

UN PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET UNE ASSOCIATION ÉZANVILLEOISE

À Ezanville, le projet est financé par le CCAS, Plaine de Vie et d'autres partenaires. Le CCAS et le Réseau Cocagne prennent en charge 70 % du prix, avec une aide de 50 % de Plaine de Vie sur l'adhésion et l'accès à un atelier cuisine

par mois. Ainsi, le panier de légumes solidaires est proposé à 2,30 € (au lieu de 10 €) chaque semaine ou tous les quinze jours.

L'adhésion est gratuite pour les bénéficiaires depuis moins de deux ans. Pour ceux qui en bénéficient depuis plus de 2 ans, une participation pour l'adhésion est sollicitée : 20 €.

Les personnes intéressées doivent faire une demande qui est étudiée par un travailleur social en fonction du budget de la famille. La commission permanente du CCAS acte la demande par la suite.

Et pour cultiver le bien-être alimentaire et partager les savoir-faire en matière d'alimentation, des actions créatrices de lien social ouvertes à tous comme des ateliers cuisine sont organisés régulièrement au sein de l'association Plaine de vie au 42 rue du chemin vert.

EXEMPLES DE PANIERS

Le panier de légumes de saison est produit par des personnes en insertion sur 2 terrains agricoles à Ezanville et Saint-Brice certifiés Agriculture Biologique. Selon les saisons, divers et nombreux légumes vous raviront les papilles !

Août : Salade, courgette, concombre, tomate, radis, tomate cerise...

Octobre : Mizuna, mâche, céleri branche, poireau, carottes, pommes de terre...

Décembre : Chou frisé, navet blanc, poireau, mâche, oignon, pak choï...

Pour plus de renseignements vous pouvez prendre contact avec le CCAS au 01 39 35 44 97

ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS,
CHERS AMIS,

J'ai eu l'occasion dernièrement d'être invité, avec les responsables communaux des services Ressources humaines et Finances, à une réunion organisée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). L'objet de cette réunion était la mise en place de la retenue à la source des impôts sur le revenu. Il est à noter que ce qui avait été annoncé pour le 1^{er} janvier 2018 a été reporté d'une année. Ce sont donc les employeurs, mais également la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) puis les caisses d'assurances complémentaires ou tout autre organisme versant un revenu à qui que ce soit, qui devront rajouter sur les fiches de paie une ligne "retenue pour impôt". Le calcul de celui-ci sera déterminé par un taux transmis à l'employeur par la DGFIP. Ce qui va devoir être assimilé c'est que chaque salarié de la famille va être prélevé indépendamment. Il y aura la possibilité d'intervenir sur le calcul du taux appliqué en cas de changement de situation fiscale ou de modification du statut familial. Chaque contribuable aura la possibilité d'intervenir et de contrôler, via internet, son taux et sa situation grâce aux codes que beaucoup connaissaient déjà pour avoir déclaré leurs revenus en ligne depuis quelques années. Se pose bien sûr pour certains le problème de se familiariser définitivement à l'informatique, de posséder le matériel et de souscrire à un abonnement. Évidemment, la municipalité, comme beaucoup d'autres, prévoit de mettre en place une aide aux personnes en difficulté.

Nous avons eu la surprise cette année d'avoir très tard dans la saison des chutes de neige importantes. Je dois, en votre nom, remercier chaleureusement le service de la voirie et son responsable de la promptitude et de l'efficacité des interventions de salage. Avant même que je n'intervienne, ils étaient déjà en route, y compris la nuit. J'ai reçu plusieurs courriers de remerciements, mais aussi de réclamations. Nous sommes habitués, les services communaux ne peuvent répondre à toutes les demandes. Ils font au mieux.



ALAIN
BOURGEOIS
MAIRE
D'ÉZANVILLE

Ézanvilleinfos

Mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville // 0139 35 44 80
Directeur de la publication // Alain Bourgeois
Rédaction // Ève Pavési
Conception-réalisation // RDVA // 01341299 00
Impression // STIP // 0139 919173 // Dépôt légal à parution



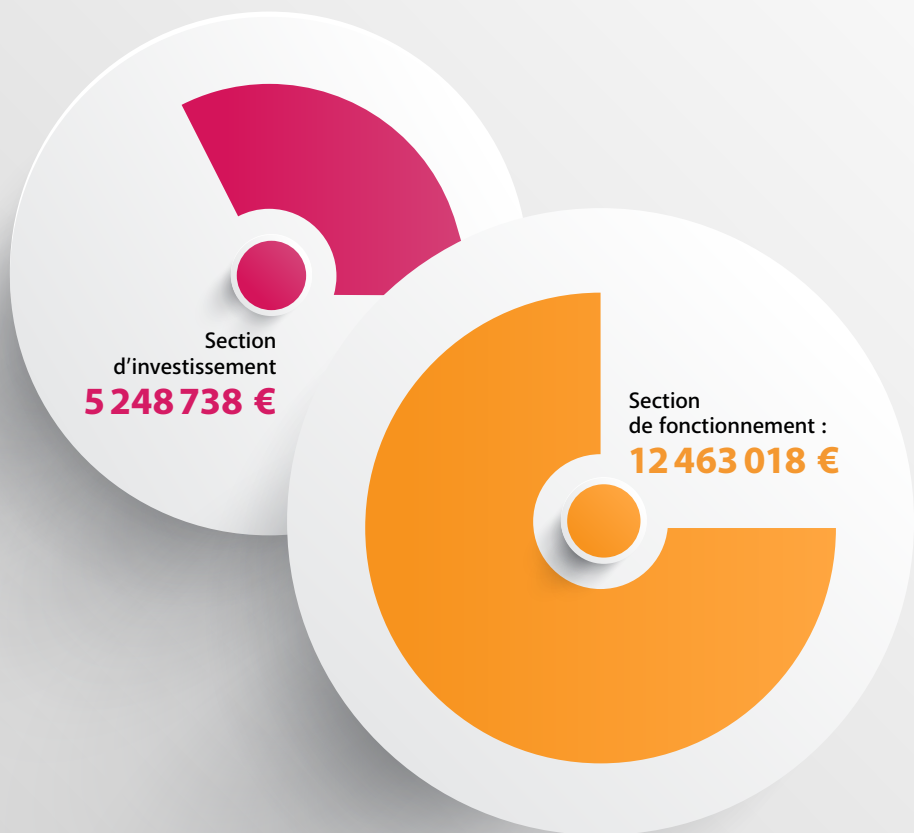
FINANCES

UN BUDGET 2018 ÉQUILIBRÉ
ET RAISONNABLE

Le budget primitif de la Ville, qui s'élève à 17 711 755,18 €, a été voté lors du Conseil municipal du 5 avril mars dernier. Ce budget 2018 s'appuie sur une gestion responsable et maîtrisée de l'argent public pour contribuer à tenir les efforts demandés par l'État aux collectivités sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal.

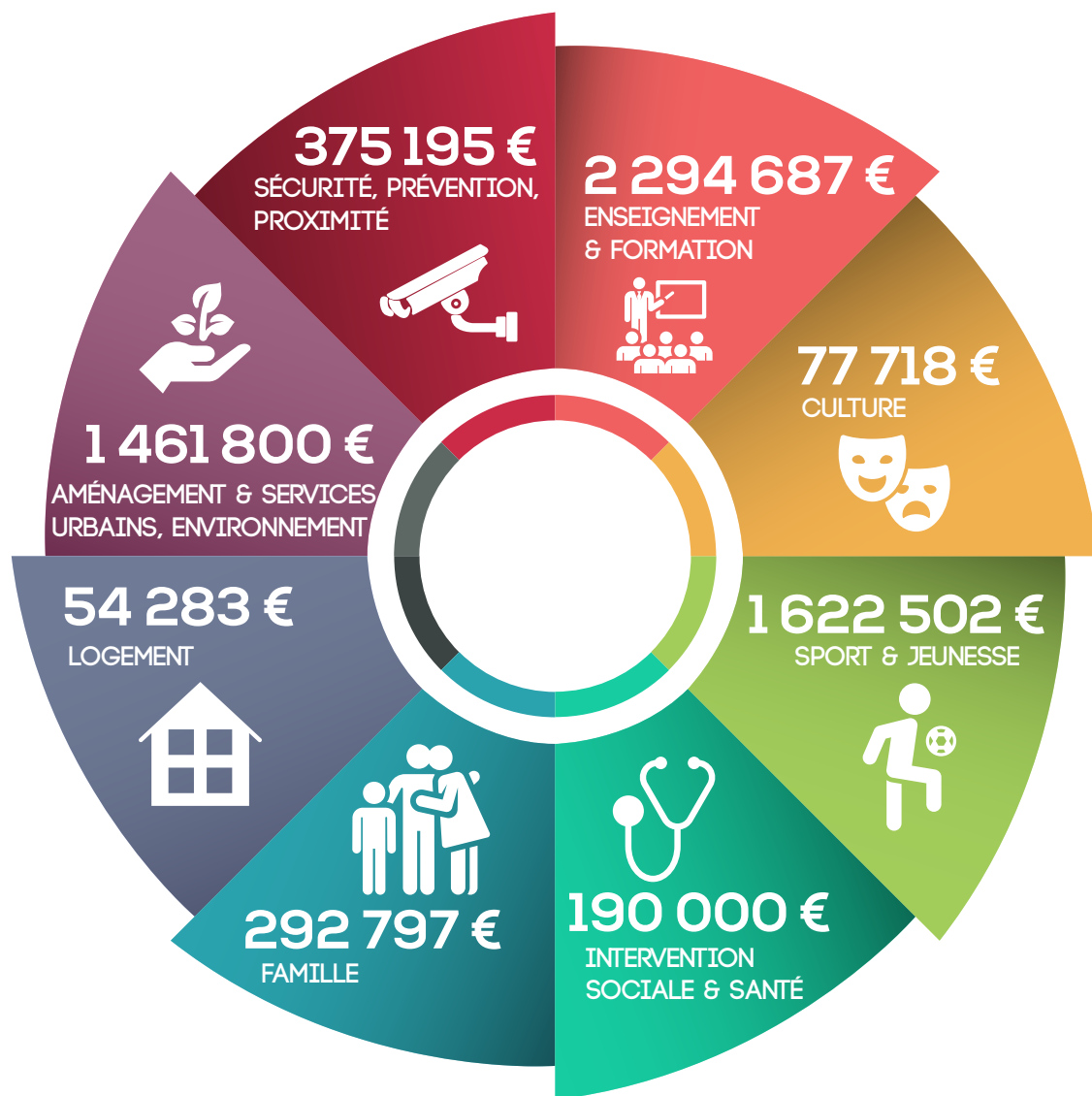
Le budget 2018 s'élève à 17 711 755,18 € et comprend une section de fonctionnement pour 12 463 018 € et une section d'investissement pour 5 248 738 €. Il tient compte des résultats 2017 et s'équilibre en recettes et en dépenses.

BUDGET TOTAL 2018 : **17 711 755 €**



Il tient compte des résultats 2017 et s'équilibre en recettes et en dépenses.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 12 463 018 EUROS



Pas d'augmentation d'impôts en 2018

S'il s'est révélé nécessaire, après plusieurs années de stagnation, d'augmenter de 2 % le taux des taxes locales l'année dernière, pour 2018 il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux.

| | Taux 2017 | Augmentation | Taux 2018 |
|-------------------------|-----------|--------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 13,43 | 0 % | 13,43 |
| Taxe foncière | 15,81 | 0 % | 15,81 |
| Taxe foncière non bâtie | 70,66 | 0 % | 70,66 |

DES FINANCES SAINES

DETTE PAR HABITANT (MÊME STRATE DÉMOGRAPHIQUE):

- EZANVILLE: 202 €
- MOYENNE NATIONALE: 880 €



UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE 5 248 738 €

Deux grands projets

2018 verra la construction et l'ouverture de la nouvelle structure d'accueil de la jeunesse et des familles. L'ensemble de cette opération a été estimé à **784 760 €**.

Dès 2017 nous avons provisionné 600 000 € pour l'aménagement du futur centre culturel. Ces crédits sont portés pour 2018 à **1 200 000 €**.

Investissements en faveur du pôle socio-éducatif

- remplacement de la chaudière de l'école élémentaire Albert Camus côté Anglade pour **82 530 €**;
- réhabilitation des sanitaires des écoles maternelles le Village et les Bourguignons pour **64 200 €**;
- ravalement d'une façade de l'école élémentaire Albert Camus pour **18 630 €**;
- renouvellement d'une partie du mobilier et des équipements pour les réfectoires, les salles de classe et les accueils périscolaires pour **30 965 €**;
- remplacement des luminaires par des leds et changement de faux plafonds de l'école maternelle Paul Fort pour **7 000 €**.



▲ La construction de la Maison de la Jeunesse et des Familles devrait débuter ce mois-ci.

Travaux sur voirie et réseaux divers

- rue du chemin vert pour **291 000 €**;
- parking rue de Normandie pour **25 025 €**;
- rues Maurice Grandcoing et du chalet pour **137 720 €**;
- allée Corot pour **51 400 €**;
- chemin du cimetière pour **62 000 €**;
- trottoirs de l'avenue du Général de Gaulle pour **77 600 €**;
- rue de l'Yser pour **150 150 €**;
- rue Auguste Renoir pour **55 000 €**;
- entretien courant de la voirie sur l'ensemble du territoire dans le cadre du bail pour **90 000 €**;
- installation de bornes enterrées dans les quartiers des Bourguignons et de la Gare pour **20 000 €**;
- travaux de signalisation horizontale et verticale ainsi que l'achat de mobilier urbain pour **17 600 €**;
- fin de l'aménagement de la voirie du quartier de la Justice et allée Pablo Picasso pour **51 430 €**;

Entretien et valorisation du patrimoine

- travaux dans les bâtiments publics autres que les écoles et les logements pour **106 660 €**;
- réserve de crédits prévue à hauteur de **350 000 €** pour des travaux dans les équipements sportifs;
- travaux dans les logements communaux pour **27 630 €**;
- fourniture et pose d'un caveau, construction d'un caveau 2 places et remise en état de caveaux existants, réalisation de plans du cimetière pour **15 180 €**;
- travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments pour **30 000 €**;
- aménagement des espaces verts pour **32 500 €**;
- Modernisation des outils informatiques des services municipaux pour **75 355 €**;
- Renouvellement de gros matériel et outillage nécessaires aux services espaces verts, voirie et bâtiments ainsi que le remplacement d'un véhicule pour **31 875 €**;
- Acquisition d'une chargeuse pour le service voirie pour **34 800 €**.

ACTUALITÉS

Jeux en Bib' : 22 animations « jeu » pour toute la famille !

Dans le cadre de son action en faveur de la lecture publique, l'Agglomération Plaine Vallée propose jusqu'au 26 mai, en coordination avec les médiathèques et ludothèques du territoire, « Jeux en Bib' », un programme d'animations et de conférences autour du jeu.

Jeux en Bib', c'est avant tout du jeu sous toutes ses formes : jeu de rôle, de plateau, de société, jeu géant, virtuel, défi scientifique, en dessin animé... pour tous, petits et grands mais aussi des rencontres et des conférences :

- Un salon du jeu avec de nombreuses activités ludiques et la soirée d'inauguration Jeux en Bib' (17 mars)
- Une dizaine d'après-midi et soirées jeux
- Trois conférences axées sur le jeu vidéo (culture, addiction, bonnes pratiques...)
- Une exposition à jouer sur le retro gaming
- Deux stages de création de jeu (jeu de société et jeu vidéo)

Du 17 mars au 26 mai, pas moins de 22 animations autour du Jeu sont ainsi proposées dans 9 villes de l'Agglomération (Andilly, Deuil-La Barre, Domont, Ezanville, Groslay, Montmorency, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint Gratien, Saint-Prix).

La bibliothèque municipale d'Ezanville vous accueillera le mercredi 18 avril de 14h à 17h au 10 bis grande rue pour jouer en famille : jeux de société et jeux géants. À partir de 7 ans.

Retrouvez le programme détaillé sur : https://www.agglo-plainevallee.fr/zoom_sur/jeux-en-bib-22-animations-jeu-pour-toute-la-famille/
Renseignements : mediatheques@agglo-plainevallee.fr



Scrabble scolaire : 2 Ezanvillois en finale régionale

La Finale Locale de Scrabble scolaire a eu lieu le samedi 10 mars au complexe de la Prairie. Elle a permis d'accueillir et d'initier 38 enfants, du CE2 au CM2, scolarisés à Ezanville et dans trois autres communes des environs (Domont, Nointel, Groslay).

Deux de nos Ezanvillois, champions en herbe, se sont qualifiés pour la Finale Régionale. Il s'agit de deux élèves de l'école des Bourguignons :
- Emma GARNIER, en CM2
- Maxime KYHENG, en CM1.

Ce ne sont pas des inconnus : ils avaient, déjà l'an dernier, brillé au même stade de cette compétition, dont il faut retenir le caractère essentiellement ludique.

Nous leur souhaitons bonne chance pour la suite !

Depuis début 2012, une convention cadre lie la Fédération française de Scrabble avec le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Le plan de prévention de l'illettrisme encourage ainsi le recours au Scrabble, afin de développer la motivation, la concentration, la maîtrise de soi des élèves et le travail des fondamentaux par une approche différente (compétences en français et en mathématiques).



TRIBUNES

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

Dans le contexte actuel, il nous a semblé utile de rappeler certains aspects du cadre législatif des associations.

Définie par la loi du 1^{er} juillet 1901, article 1^{er}, « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

Il existe plusieurs catégories d'associations, on distingue ainsi :

- les associations non déclarées : Elles ne disposent pas de la capacité juridique.

- les associations déclarées : Elles ont fait l'objet de formalités (déclaration administrative en préfecture, publicité) qui leur confèrent une personnalité morale et une capacité juridique.

Afin de pouvoir exister, les associations peuvent avoir recours à différents types de ressources financières telles que les subventions, les emprunts, les dons manuels, les donations et legs, le mécénat et les cotisations et droits d'entrée.

Seules les associations déclarées peuvent bénéficier de subventions. La demande de subvention est effectuée auprès du service de l'État, de la collectivité territoriale, de l'établissement ou de l'organisme susceptible de l'accorder.

Elle est établie par le biais du formulaire Cerfa n°12156*05.

L'association y présentera un état de ses moyens humains, son budget prévisionnel de fonctionnement ainsi que le détail et le coût du projet envisagé.

Pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, une convention doit être établie entre l'association et l'établissement public. Afin de contrôler la bonne utilisation des deniers publics et la concordance entre l'objet de la subvention et les dépenses effectuées, un compte rendu financier devra être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

L'utilisation des subventions peut également faire l'objet de contrôles des autorités financières.

Le budget, les comptes de l'association, la demande de subvention, la convention et le compte rendu financier doivent être communiqués, par l'administration ou l'organisme ayant accordé la subvention, à toute personne qui en fait la demande.

La responsabilité générale des associations est assurée par un Conseil d'administration qui élit en son sein un président et un trésorier de façon obligatoire, et éventuellement un secrétaire. Beaucoup d'associations complètent ce Conseil d'administration par des suppléants.

Bien vivre à Ezanville

TRIBUNES DE L'OPPOSITION

Extraits des questions écrites au Maire toujours en attente de réponse depuis janvier 2018

Val d'Ezanville : [...] Plaine Vallée ne finançant ce projet qu'à hauteur de 300 000€ (Conseil communautaire du 28 juin 2017), qu'est-ce qu'il sera donc possible de réaliser ? D'autres financements sont-ils possibles ?

Centre-ville : Où en est le projet avec Picardie Habitat ? A quand le début des travaux ?

Construction sur terrain en drapeau : Que dit le PLU sur la distance maximale autorisée entre une maison et la rue principale ? Quelle est la distance entre la maison située 41 bis Grand Rue et la Grand rue ?

Barrière temporaire : Combien de temps va rester la barrière provisoire située au bas de la rue de Condé au niveau du Poney club ? [...] Y a-t-il eu une demande d'autorisation déposée au service urbanisme ?

Nouvelles constructions de logements collectifs (Grand Rue en face de la maison de l'enfant et Rue Flemming) : Qu'est-il prévu en termes de contributions des promoteurs aux investissements publics qui seront nécessairement engendrés par l'accroissement de la population ? Avez-vous évalué l'impact de ces nouvelles constructions sur les équipements publics nécessaires (nombre de classes dans les écoles, ...) ? Un Plan d'Aménagement d'Ensemble a-t-il été négocié ?

Nuisances aériennes : "17 villes s'associent au combat juridique des associations demandant l'application d'une directive européenne" (Le Parisien - 21 novembre 2017).

Pourquoi Ezanville ne s'est-elle pas associée au recours déposé devant le Conseil d'État, [...], à l'instar de Domont et Andilly ? Considérez-vous qu'Ezanville n'est pas impactée par les nuisances aériennes ?

REP déchets dangereux/toxiques : Pouvez-vous nous communiquer l'avis de l'Agence Régionale de Santé sur le projet Véolia, comme évoqué lors de la commission urbanisme du 10 février 2016 ?

Compteurs Linky : Quels sont les résultats des études menées par l'ANSES ? Pourquoi la période de pose des compteurs sur la commune a-t-elle été avancée par rapport à ce que vous aviez annoncé ?

Une équipe unie pour une nouvelle énergie

Ces derniers temps, nous pouvons tout lire ou tout entendre sur l'association Loisirs et Culture.

Malheureusement et même si nous n'avons aucun document officiel du comptable, il est un fait que la situation est restée déficitaire sur le dernier exercice. Faut-il rappeler que la situation critique de Loisirs et Culture date de plus de 10 ans, malgré la présence de colistiers de l'équipe majoritaire, et que comme beaucoup d'associations culturelles l'équilibre d'un budget est toujours très compliqué voire impossible sans subvention municipale suffisante.

Inutile aujourd'hui de chercher un ou des responsables de cette situation mais essayons de trouver une alternative afin que les Ezanvillois puissent encore bénéficier d'activités. Le conseil d'administration s'est réuni en février sur le sort et la continuité des activités jusqu'à la fin juin et d'ailleurs les professeurs ont décidé à la quasi-unanimité de continuer leurs activités sans rémunération. Geste formidable de leur part et ceci nous rappelle encore l'engagement qu'ils ont pour les adhérents. Ceci à condition que la municipalité laisse à disposition les locaux.

Espérons que nous pourrions tous nous retrouver autour d'une table afin de mettre en place une stratégie pour la rentrée de septembre.

Ne laissons pas la culture disparaître à Ezanville.

Ezanville notre ville

RETOUR SUR...

2 mars : Conférence sur la Conciergerie à la bibliothèque



8 mars : Conférence seniors "prévention des arnaques"



19 mars : Cérémonie de la fin de la guerre d'Algérie



EN BREF ...

Fête de la Famille

À vos agendas ! La prochaine fête de la famille se déroulera le samedi 2 juin à 14h au Complexe de la Prairie. Au programme : spectacles, animations, jeux et goûter offert. Ne manquez pas ce grand rendez-vous festif !

Stage BAFA : devenez animateur !

La Ville, en partenariat avec l'association "La main solidaire", organise une formation au diplôme du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) général à un prix réduit du 14 au 21 avril 2018.

Inscriptions et informations au service Jeunesse et Familles, rue Fleming. 0139359582.

L'IFAC95, organise également un stage BAFA Base à l'accueil de loisirs Pierre et Marie Curie (Ancienne Poste) du samedi 21 au samedi 28 avril 2018.

Renseignements et inscriptions : www.bafa-bafd.net / 0134442190.

Permanences au CCAS

La Fédération des Malades et Handicapés du Val d'Oise (FMH) organise de nouvelles permanences le lundi 9 avril, lundi 28 mai et lundi 11 juin 2018.

Prendre rendez-vous au 0616167732

Une permanence "écrivain public" est également organisée en collaboration avec le Secours Catholique le lundi 30 avril, mardi 22 mai et lundi 25 juin 2018.

Prendre rendez-vous au 0139354497

Ces permanences sont tenues au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), 4 bis rue Anglade, 95460 Ezanville.

Ateliers nature pendant les vacances scolaires

L'association Plaine de vie organise des ateliers "vacances nature : devenir un apprenti botaniste" du 16 au 20 avril de 14h à 16h30. Contes, jeux, activités manuelles sont au programme pour les enfants de 4 à 12 ans.

Inscription obligatoire au 0139352736

Tarifs : 15 euros par famille et par jour ou 50 euros par famille et par semaine. Plaine de vie, 42 rue du chemin vert, 95460 EZANVILLE.

Deux nouvelles supérettes

L'enseigne Proxy remplace SPAR, 25 route de Domont. Ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 21h.

L'enseigne Sitis market remplace Franprix dans le centre-ville, 5 rue de la mairie. Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30. Le dimanche à partir de 8h30.

Une ligne de bus vers l'hôpital d'Eaubonne

Depuis le 5 mars 2018, une liaison de bus existe désormais entre la gare de Domont et l'Hôpital d'Eaubonne, assurée par la société de transports TRANSDEV. Il s'agit de la ligne 3805 avec une périodicité d'un bus toutes les 45 minutes aux heures de pointe. Le bus circule du lundi au samedi : 1^{er} départ à 10h15, dernier retour à 16h30 de l'Hôpital.

<https://www.transdev-idf.com/ligne-3805/eaubonne-domont/038-038>

ODER : ramassage des dons

L'ODER (Opération d'Entraide Régionale) organise cette année la 54^e édition de la grande brocante solidaire de Montmorency : C'est le moment de faire du vide dans vos caves et greniers !

Donner ce qui ne vous sert plus, mais qui peut servir à d'autres, c'est une belle façon d'offrir une nouvelle vie à vos objets.

Contactez l'ODER à partir du 5 avril 2018 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 0139643987 & 0139645246 ou sur www.oder95.com.

Les bénévoles de l'ODER se déplaceront directement chez vous pour récupérer vos dons le 5 et 6 mai 2018.

La brocante se déroulera les 10, 12 et 13 mai à Montmorency.

CARNET

FÉVRIER

Naissances

Raid-Ahmed Bouhafs. Prestonn
Duc. Idris Kpodzo. Lya Luu.
Eléana Oualli.

Décès

Marie-Rose Bourcheix.
Jacqueline Le Duc.
Jacques Pringuer.

MARS

Naissances

Boudjema Remal.

Mariages

Maïmiti Knockaert et Jura Goma.

Décès

Paulette Monge. Jacques Henin.